

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

28 JUIN 2023

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20230626-000946-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. CLAVEL Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte.

Procurations :

M. CHEYTION Antony à Dr CHABAL Jacques
Mme HORNEGG Johanna à Mme PINET Monique
M. CROS Pierre à M. CUMIN Gérard
M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
Mme BOS Elise à Mme ROURE Marie-Christine

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 026 – 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / EXERCICE 2023 SCOUTS GUIDES DE FRANCE

Monsieur le Maire indique que les Scouts et Guides de France des Boutières ont adressé un courrier en Mairie le 1^{er} Mars 2023, sollicitant une subvention exceptionnelle car leur effectif a doublé et doivent acheter du matériel supplémentaire.

Cette subvention devrait permettre aussi de former des animateurs au BAFA.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 juin 2023, Monsieur le Maire propose de leur attribuer un soutien financier de **250 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réserver une suite favorable à cette demande,
- **ACCORDE** une subvention de **250 €** aux SCOUTS GUIDES DE FRANCE, en vue d'acheter du matériel et de former des animateurs au BAFA,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché le 28 juin 2023.
Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 28 juin 2023.

